

LE MONDE 26 septembre 2020

« Les deux Calédonies politiques sont de poids comparable et il ne peut être question d'une exclusion de l'autre »

TRIBUNE

Jean-Yves Faberon

Professeur des universités honoraire en droit public

La Nouvelle-Calédonie vote le 4 octobre pour un deuxième référendum d'autodétermination. Dans une tribune pour « *Le Monde* », le juriste Jean-Yves Faberon appelle à aller au-delà du résultat nécessairement sans nuance d'une telle consultation, pour trouver par le dialogue une solution équilibrée

Par un dispositif légal qui peut laisser perplexe, le corps électoral spécial des populations intéressées par l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie – limité aux électeurs résidant dans l'île avant 1994 – se voit poser par référendum dans quelques jours, le 4 octobre, une question identique à celle déjà émise il y a moins de deux ans : « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* ».

La réponse avait été « non » à une majorité de plus de 56 %. Ecartons l'hypothèse désobligeante où le questionneur considère que le questionné n'a pas compris la question, pourtant claire ; alors, on a l'impression que le questionneur pose à nouveau la question parce qu'il n'a pas obtenu la « bonne réponse ».

Une boulimie de passages aux urnes

Cette possibilité incongrue pourrait se confirmer, sachant qu'une nouvelle réitération (un troisième référendum avec une identique question) est programmée par les dispositions en vigueur prévues par l'[accord de Nouméa de 1998](#) en cas de persistance

dans la « mauvaise » voie... On a là un dévoiement du principe légitime de procéder à des consultations d'autodétermination successives.

Encore faudrait-il être convaincu que le procédé même du référendum soit le plus pertinent, ce qui ne nous semble pas être le cas pour la Nouvelle-Calédonie de 2020, pas plus que pour celle de 1998. A cette date on devait, d'après les accords de Matignon de 1988 entre indépendantistes et non-indépendantistes, accords fondateurs de la paix dans le pays, organiser un scrutin d'autodétermination. Or il fut remplacé par la recherche d'un accord entre gens de bonne volonté pour s'accommoder malgré leurs controverses.

Lire aussi [Référendum en Nouvelle-Calédonie : « La posture anticoloniale venue de la métropole nous indigne car elle nous déresponsabilise »](#)

Ce fut l'accord de Nouméa qui, en 1998, chercha à imaginer de manière originale comment continuer sur les voies du dialogue et des concessions réciproques, et fut soumis ensuite à confirmation par le corps électoral souverain. Qui nierait que ce fut la voie de la sagesse : la Nouvelle-Calédonie a, depuis, vécu plus de trente ans en paix en évitant l'affrontement référendaire clivant. Cela doit-il pour autant amener à se livrer maintenant à une boulimie de passages aux urnes ?

Les deux Calédonies politiques sont de poids comparable, et quelle que soit celle qui va obtenir le plus de bulletins de vote, il ne peut être question d'une exclusion de l'autre. Il faudra, de toute façon, vivre ensemble dans le partage consacré par la devise de la Nouvelle-Calédonie : « *Terre de parole, terre de partage* ».

« Miracle »

Aussi, après ce deuxième référendum malheureusement sans nuances, sera-t-il certainement temps de chercher comment s'accorder et s'équilibrer pour construire la Calédonie commune. La méthode qui a produit l'accord de Nouméa est la bonne : que le troisième référendum voie le peuple souverain se prononcer sur le dispositif conçu ensemble, et non sur un clivage des uns contre les autres.

C'est la sagesse promise depuis la poignée de mains, à Matignon en 1988, des deux chefs politiques opposés, [Jacques Lafleur](#), partisan du maintien de la France, et [Jean-Marie Tjibaou](#), pour l'avènement de l'indépendance. On a pu, à cette époque, parler de « miracle » tant les événements qui venaient d'aboutir dans la grotte d'Ouvéa apparaissaient irréparables et leur logique insoluble (quatre gendarmes assassinés, d'autres pris en otage et, pour finir, un assaut dont on retira vingt et un morts dont les dix-neuf preneurs d'otages et deux soldats).

Lire aussi [Paul Néaoutyine, sur le statut de la Nouvelle-Calédonie : « On ne peut pas empêcher la poussée du bébé qui veut naître »](#)

Ne l'oublions jamais. La paix est quand même revenue grâce au dialogue. Mais à la veille du scrutin brutal de 2020, rien n'est certain et les différentes hypothèses réalisables impliquent forcément différentes perspectives : c'est la responsabilité de ceux qui vont voter. Aussi est-il utile de les rappeler.

Les résultats du prochain référendum sur le oui ou le non à la pleine souveraineté et l'indépendance peuvent aboutir à trois possibilités par rapport à ceux de 2018 qui avaient donné le non majoritaire.

« Tout est possible »

Soit les résultats de 2018 sont accentués : la victoire du non majoritaire est en progrès, avec un meilleur score qu'en 2018. Le procédé consistant à poser la même question clivante à un court délai d'intervalle montre son inutilité. Place aux hommes et femmes de bonne volonté, responsables : loyalistes et indépendantistes doivent négocier un accord, comme en 1998. Ils doivent ne jamais se départir d'un respect mutuel et écarter toute invective, afin qu'ensemble ils déterminent un équilibre réciproquement consenti.

Soit les résultats de 2018 sont atténués : victoire plus étriquée du non, toujours majoritaire mais avec un moins bon score qu'en 2018. Alors les indépendantistes sont évidemment encouragés à s'affairer au prochain référendum afin que, cette fois, leur progrès les mène à la victoire qui leur paraît à portée de main. On se réinstalle dans le conflit qui, de toute façon, ne résoudra rien. On raisonne en rapport de force : ce n'est jamais favorable à la paix et l'équilibre.

Lire aussi [Sonia Backès, sur le statut de la Nouvelle-Calédonie : « Le choix de rester français, c'est la décision de continuer de vivre tous ensemble, en paix »](#)

Soit les résultats de 2018 sont inversés : c'est la défaite du non qui devient minoritaire et la victoire du oui à l'indépendance *dans la pleine souveraineté*. Tout est possible, rien n'est garanti. Notamment, rien ne garantit quelque association que ce soit avec la France, puisque la pleine souveraineté – contrairement au partage fédéral constitutionnel de souveraineté – donne tout pouvoir pour nouer ou dénouer à tout moment, en fonction de la conjoncture, tout partenariat du pays pleinement souverain. Comment espérer alors maintenir un équilibre entre tous ?

Chaque votant au référendum d'autodétermination du 4 octobre a la responsabilité de favoriser l'une de ces trois possibilités. C'est une question d'équilibre.

Jean-Yves Faberon, président de la Maison de la Mélanésie à Nouméa, est notamment coauteur avec Jacques Ziller du manuel de « Droit des collectivités d'outre-mer » (LGDJ, 2007).